



Paris, le 24 octobre 2018

R A P P O R T M O R A L et d'ACTIVITÉ
73^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Le 24 octobre 2018

L'effectif de notre Section est de 259 adhérents. Le quorum à atteindre pour que notre .G. puisse se tenir est fixé à 10 % des effectifs, soit 26 adhérents, y compris les procurations reçues.

À ce jour, 36 procurations ont été recensées, notre Assemblée est composée de 9 personnes, ce qui correspond à un total de 45 personnes. Le quorum est donc atteint. Notre Assemblée est validée.

La saison 2017-2018 en quelques chiffres :

- ✚ Le bilan des nuitées de Valloire fait apparaître une baisse de 72 nuitées, soit **1 224** nuitées cette saison contre 1 296 la saison dernière.
- ✚ Quant à l'occupation des Tines, **17** semaines de location ont été établies sur la saison, ce qui maintient le taux d'occupation de 2017. Ce bilan n'est toujours pas satisfaisant.
- ✚ Le nombre d'adhésions est en légère baisse (-26) portant nos effectifs de 285 à **259 adhérents**.
- ✚ Le Challenge Jean Lavigne 2017 a été annulé faute de participants.
- ✚ La situation financière est acceptable.

.../...

La saison écoulée a été satisfaisante. Les effectifs en baisse ont maintenu malgré tout le taux d'occupation des appartements des TINES et pour VALLOIRE un taux d'occupation sensiblement identique avec, pour cet été, une meilleure répartition des réservations.

Nous avons programmé des investissements en fonction des subventions du C.E.R. Celles-ci ont été quasiment nulles, mais nous avons malgré tout pu terminer notre programme de remplacement des armoires à Valloire.

L'avenir de notre Section dépend aussi de nos jeunes mais il va aussi dépendre de l'ensemble des adhérents. Nous allons devoir apprendre à être plus autonomes et à ne plus compter sur les aides du C.E.R. qui risquent de devenir de moins en moins fréquentes avec des montants plus faibles voire nuls.

Le challenge Jean LAVIGNE devrait s'organiser à MÉRIBEL du 6 au 8 avril 2019.

Notre pérennité dépend aussi de nos cadres. Le Bureau doit être renforcé. Nous sollicitons de nouvelles candidatures.



Pour la saison à venir, notre attention va se porter sur un événement important :

- La perception du legs de Roger BRACON.

Mise en place des nouveaux C.E. et ses conséquences

Une nouvelle réforme des C.E. est programmée après les élections du mois de novembre 2018. Une grande incertitude plane sur les associations, le maintien de la loi PIRROT qui concerne le transfert des installations et les moyens financiers du C.E.R. auquel nous serons rattachés.

Nous allons devoir apprendre à gérer notre association sans subvention et, pour cela, revoir notre politique d'évolution de nos tarifs d'adhésion et de nuitées.

La saison 2017-2018 au Chalet de Valloire

Nous sommes toujours en attente d'une réponse de la Commission de sécurité concernant les actions palliatives que nous avons mises en place et qui doivent faire l'objet d'une dérogation. Elles concernaient essentiellement des actions dans les chambres du haut. Nous avons installé des portes coupe-feu et modifié le Système de Sécurité Incendie (S.S.I.) avec la pose de nouveaux détecteurs.

Cet été, nous avons rencontré le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX et certains de ses conseillers. Le bail a été reconduit de façon tacite pour trois ans sans modification du loyer.

Un sujet revient à l'ordre du jour : la mise aux normes « handicapés ».

Actuellement, nous sommes considérés comme un établissement recevant du public (E.R.P.) au même titre qu'un hôtel. Mais, au sens juridique de la loi, nous ne sommes pas un E.R.P. puisque nous hébergeons uniquement des membres de notre association.

Ce point est déterminant. Si nous sommes un E.R.P., il faut envisager une mise aux normes de l'ancienne école fruitière pour un montant d'environ 400 K€. Si nous ne sommes pas un E.R.P., nous n'avons aucune obligation.

Le Maire de Valloire refuse d'investir une telle somme dans l'école Fruitière et souhaite que l'on trouve une solution d'ici les élections municipales de 2020, objectif qu'il fixe, pour changer notre qualification auprès de la Préfecture.

Nous avons également abordé le problème du remplacement de la toiture ou sa rénovation. Un nouveau devis devrait être réalisé et un financement tripartite incluant le S.C.P.O. devrait être envisagé nous préservant ainsi d'une quelconque modification tarifaire du bail.

Nous organisons une opération « entretien » à Valloire au mois de décembre, soit les 3, 4 et 5 décembre, afin de nettoyer le chalet et préparer la nouvelle saison. Si certains d'entre vous êtes disponibles, vous êtes les bienvenus.

Concernant les investissements dans le chalet, aucun investissement autre que celui de la toiture n'est envisagé pour cette saison hormis l'étanchéité de la terrasse qui nous pose de sérieux problèmes en cas de fortes pluies.

Les appartements des Tines

Vos retours concernant la possibilité de se connecter à Internet aux appartements des TINES ont été très positifs.

Concernant des travaux, nous envisageons uniquement le remplacement des extincteurs. Si une évolution de nos ressources financières voit le jour, nous commencerons la rénovation des appartements qui sont malgré tout dans un bon état.

Nos objectifs et investissements pour la saison 2018-2019

Nos investissements seront restreints. La Fruitière à Valloire ne nécessite plus de gros investissements, mais il faudra terminer certains travaux liés à la dernière Commission de sécurité. Quant aux Tines nous réglerons certains problèmes de sécurité.

Pour Valloire, nous envisageons de terminer :

- La mise en conformité de la porte au niveau des cuisines
- L'étanchéité de la terrasse et le changement de la balustrade.

Pour les appartements des Tines :

- Le remplacement de trois extincteurs
- Finir la pose de certains radiateurs.



Notre situation financière et la comptabilité de la Section

Nous finissons la saison avec 3 995,94 € de liquidité. À la même période, l'année dernière, nous avons 4 662,64 €, soit un bilan négatif de 666,70 € qui peut s'expliquer de la façon suivante :

Jamais nous avons reçu une subvention aussi dérisoire de la part du C.E.R. (demandé 4 158,91 €, reçu 270 €) et nous avons malgré tout fait un investissement à Valloire de 2 300 € ;

Concernant les tarifs 2019-2020 qui vous seront soumis ce soir, nous vous proposons de les augmenter. Notre situation financière ne nous laisse plus une grande marge de manœuvre. Un lourd investissement d'entretien pourrait nous mettre en difficulté financière.

Nous permettons le paiement des séjours en plusieurs fois. Nous souhaitons cadrer ce type de paiement. Nous limitons le nombre d'échéances à quatre maximum (les trois premières devront correspondre à un montant arrondi, la dernière devra correspondre au solde), ceci afin de faciliter le travail bénévole de notre trésorier.

L'affaire du legs de Roger BRACON n'est toujours pas réglée mais notre dossier a sensiblement progressé puisque le S.C.P.O. a été déclaré par la Préfecture de Paris comme Association d'intérêt Général ayant un caractère sportif et elle publie une décision d'absence d'opposition au bénéfice d'une libéralité en nous autorisant à percevoir le legs de Roger BRACON.

Mais seule Maître DELOUBES peut finaliser ce legs et elle reste très passive. Après une forte pression de notre part, elle a consenti à nous fixer un rendez-vous fin juillet mais aucune des trois parties concernées par ce dossier n'a été convoquée. Le rendez-vous a donc été annulé.

Nous sommes réintervenues auprès de la Chambre des Notaires, mais rien ne semble vouloir l'inciter à prendre des initiatives pour finaliser ce dossier. Maître LEGALL (Chambre des Notaires) qui suit notre dossier depuis plusieurs années trouve la situation inadmissible et se demande à quel point nous ne devons pas demander des dommages et intérêts. Sans réponse positive d'ici la fin de l'année, nous envisageons une procédure auprès du Procureur de la République.

Cette année, c'est Julia BELLAMY qui a vérifié nos comptes. Elle a été désignée lors de notre dernière Assemblée Générale comme vérificatrice aux comptes. Elle ne peut pas être présente ce soir, mais elle nous a transmis ses conclusions qui vous seront lues au moment du rapport financier.

L'Équipe Compétition

Pour la saison 2018-2019, l'équipe compétition sera composée de 7 compétiteurs dont 2 filles :

COLLOGNAT Nathalie – GANET Martine - EZMIRO Kendy – CHATELAIN Vincent - ANDRE Stanislas - LEGROS Thomas - LAFOSSE Julien.

Pour l'année 2019, le challenge Jean LAVIGNE devrait avoir lieu à MÉRIBEL du 6 au 8 avril 2019. La course est organisée avec le club C.S.M.F.

Vincent CHATELAIN vous présentera les compétiteurs lors de son rapport d'activité.

Site Internet - Compte Facebook – Liste de diffusion

Un nouveau site est en cours de construction :

L'objectif était de l'utiliser dès le début de cette saison. Hélas, il n'est pas terminé. Nous allons donc débiter la saison avec l'ancien site que Jacques SAUVANET va continuer de faire vivre. Dès que le nouveau site sera opérationnel, nous migrerons toutes vos demandes de réservation sur ce nouveau site.

Pour rappel, vous pouvez trouver, sur notre site, les dernières nouvelles, des flashes info, les résultats de l'équipe compétition, des albums photos, les formulaires Assurance FFS, les plannings des Tines et de Valloire, et vous pouvez surtout faire vos réservations.

Ce site est mis à jour régulièrement pendant la période hivernale, mais ce n'est qu'à titre indicatif puisque les réservations doivent être confirmées par le Bureau de notre Section.

Adresse du site actuel : <http://scpo.ski.montagne.free.fr/>

Adresse du futur site : <https://scpo-ski-et-montagne.fr/>

Compte Facebook : [S.C.P.O. Ski et Montagne](#).

Peu de nos adhérents le consultent actuellement, mais il commence à vivre. Vous pouvez d'ores et déjà vous connecter.



Liste de diffusion sur adresse mail :

L'envoi des informations par voie postale coûte très cher à notre Section. Ce n'est pas très rapide et le nombre de retours pour au motif « n'habite plus à l'adresse indiquée » n'est pas négligeable.

Toutes vos réservations devront donc être accompagnées de votre adresse mail, mais vous pouvez également nous la transmettre à :

vchatelain69@gmail.com et alain.lopez72@orange.fr

Nouvelle activité randonnée :

Nous souhaitons mettre en place une nouvelle activité randonnée au sein de notre Section et vous proposer deux sorties dans un premier temps.

- Au mois de juin 2019 : Une randonnée pendant un week-end à Valloire (maximum 26 personnes)
- Au mois de septembre 2019 : Une randonnée dans la vallée de Chamonix (maximum 16 personnes)

Nous vous donnerons plus de détails sur ces Randonnée (dates, difficultés, etc.) sur notre site ou sur Facebook.

Conclusion

Le bilan de la saison 2017-2018 et l'évolution des C.E.R. ne nous permettent pas d'être très sereins. La perception du legs de Roger Bracon sera certes une manne financière importante qui nous permettra de répondre à la gestion de nos infrastructures pendant deux ou trois ans, mais ne réglera pas les problèmes à plus long terme.

Le niveau de nos adhésions, bien qu'en diminution depuis deux ans, et le taux d'occupation de Valloire et des Tines restent malgré tout un atout majeur pour notre avenir.

* * *

Je vous remercie tous, au nom du Comité Directeur sortant, de l'attention que vous avez bien voulu nous accorder, et nous souhaitons à tous « bon ski et bonne neige » en espérant que cette nouvelle saison soit aussi bénéfique pour la Section que pour vous-même.

Pour le Bureau de la Section SKI & MONTAGNE,

Alain LOPEZ